



APPEL A COTISATION 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous compter parmi les personnes qui soutiennent notre action de sauvegarde des arrêts ferroviaires des gares de Tenay-Hauteville et Virieu-le-Grand-Belley.

A ce titre, vous faites partie de notre mailing.

L'association des usagers des gares de Tenay-Hauteville et Virieu-le-Grand-Belley, dénommée AGaTH, a été créée le 14 juin 2018.

Nous ouvrons ce jour la possibilité d'adhérer à AGaTH au titre de l'exercice 2020.

Conformément aux articles 5 et 8 des statuts de notre association et à la décision du Bureau du 14 juin 2018, tout adhérent doit acquitter sa cotisation.

Le montant de la cotisation correspond à une période d'une année civile ; la cotisation est exigible à compter du 1^{er} janvier de chaque année et payable à réception du présent appel à cotisation.

Le montant de la cotisation annuelle des membres adhérents est actuellement fixé à **DIX EUROS (10 €)**.

Il est apporté les précisions suivantes :

- Le Bureau pourra modifier le montant des cotisations, sans rétroactivité.
- Les cotisations ne sont pas susceptibles de remboursement et ne peuvent être rédimées.

Nous vous remercions de nous retourner le formulaire ci-joint accompagné du règlement de votre cotisation.

À réception, nous vous ferons parvenir un reçu attestant du règlement de votre cotisation ainsi que votre carte de membre.

La cotisation n'est pas soumise à la TVA et ne donne pas lieu à la délivrance d'une facture.

Elle n'ouvre pas droit au bénéfice des dispositions des articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts.

Comme vous le savez, les cotisations sont une ressource importante pour notre association et nous comptons donc sur votre diligence.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 6 des statuts de notre association, en l'absence de versement de la cotisation, vous ne pourrez pas participer à la prochaine assemblée générale et vous pourriez faire l'objet d'une procédure de radiation.

Nous vous remercions par avance pour votre retour et nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, nos sincères salutations.

Le bureau

P.J : Formulaire à joindre à votre cotisation

Cotisation 2020 – AGaTH

Merci de transmettre votre cotisation, accompagnée de ce formulaire, à un membre du bureau ou de l'envoyer par voie postale à l'association AGaTH: Marie de Tenay - 1 place de la Mairie - 01230 Tenay

- Identité du membre adhérent (*nom, prénom, adresse postale, mail*) :

- Si le membre adhérent est une personne morale (*raison sociale, adresse postale*) :

représentée par (*nom, prénom, mail*) :

déclare par la présente adhérer à l'association AGaTH.

Je choisis d'acquitter ma cotisation par (*cocher*) :

chèque à l'ordre de AGaTH

espèces

Renseignements complémentaires afin de connaître vos habitudes en matière de déplacements ferroviaires. Merci de nous indiquer les parcours régulièrement effectués ainsi que les horaires approximatifs :

Fait à :

Le :

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'administration de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au bureau de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication desdites informations, veuillez vous adresser au bureau de l'association.